

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 6 juin 2017

CP2017_06_18
id. 3301

L'an deux mille dix sept, le six juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme JALAISE (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Absent(s) :

M. DESCAZEAUX

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT
DU SPORT ET DES LOISIRS EN TARN-ET GARONNE**

Dans le cadre de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne, l'Assemblée Départementale a approuvé, par délibération du 5 avril dernier, les enveloppes « thématiques » d'aide aux acteurs du territoire départemental pour 2017 et a donné délégation à la Commission Permanente

pour les ventiler entre les différents opérateurs, sur proposition de la 6ème commission d'étude « Education, Enseignement Supérieur et Sport ». Ces enveloppes sont les suivantes :

- le développement du **sport pour tous** avec le fonctionnement des comités sportifs départementaux et clubs uniques qui ont pour objectifs :
 - de contribuer aux actions de formation des cadres,
 - de contribuer aux actions en direction des jeunes,
 - de contribuer, pour certains d'entre eux, à la rémunération d'un conseiller sportif départemental ;
- le **sport événement** qui vise à soutenir financièrement les clubs, ainsi que les comités sportifs départementaux, dans l'organisation de manifestations sportives à caractère récurrent ou unique et novateur ;
- le **sport performance** des clubs dits « de haut niveau » par l'octroi d'une subvention de fonctionnement ;
- le **soutien du sport scolaire** avec le fonctionnement de l'UNSS et de l'USEP.

L'Assemblée départementale a par ailleurs adopté un règlement départemental des subventions aux associations qui est applicable dès cette année.

La commission Education, Enseignement Supérieur et Sport s'est réunie le 10 mai dernier sous la présidence de Madame Frédérique Turella-Bayol et a proposé les répartitions qu'il appartient d'examiner dans les tableaux joints en annexe.

Globalement, le montant des enveloppes 2017 consacrées au développement du sport et des loisirs et à répartir aujourd'hui est de **1 062 000 €**. La 6ème commission propose d'attribuer **938 872 €** de subventions. Un reliquat de **123 128 €** resterait donc disponible afin de répondre aux demandes à examiner ultérieurement.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental du 5 avril 2017 relative au développement du sport,

Vu l'avis de la commission Éducation, enseignement supérieur et sport réunie le 10 mai 2017,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide d'attribuer les subventions aux associations relevant de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne d'un montant global de 938 872 €, présentées en annexe :
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC